

# SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT VÉZÈRE-CORRÈZE



## Rapport d'activité - Année 2024



# SOMMAIRE

|    |  |                             |
|----|--|-----------------------------|
| 1. | Le contexte.....   | 3                           |
|    | Le territoire du SAGE en quelques chiffres .....                             | 3                           |
|    | Son organisation .....   | 4                           |
|    | ▪ La commission locale de l'Eau .....  | 4                           |
|    | ▪ Le bureau de la CLE .....  | 5                           |
|    | ▪ La structure porteuse du SAGE .....  | 5                           |
| 2. | L'activité des instances du SAGE .....                                       | 6                           |
|    | ▪ La CLE .....   | 6                           |
|    | ▪ Le bureau de la CLE .....  | 6                           |
|    | ▪ Les points forts de l'année 2024 .....                                     | 6                           |
|    | ▪ Les réunions suivies par la cellule d'animation .....                      | 6                           |
| 3. | Les études .....   | 8                           |
|    | ▪ L'étude de définition d'un modèle de soutien des débits de la Vézère ..... | 8                           |
| 4. | État d'avancement du SAGE .....  | 8                           |
|    | ▪ L'élaboration de l'état initial .....                                      | 8                           |
| 5. | Le budget du SAGE .....  | Erreur ! Signet non défini. |
|    | ▪ Nombre de jours consacrés à la mission d'animation .....                   | Erreur ! Signet non défini. |
|    | ▪ Récapitulatif des dépenses .....   | Erreur ! Signet non défini. |
| 6. | Perspectives 2025 .....  | 9                           |

## 1. Le contexte

### Le territoire du SAGE en quelques chiffres

Le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des bassins versants "Vézère-Corrèze", fixé par arrêté préfectoral en date du 23 juillet 2015, couvre **3 730 km<sup>2</sup>**. Il s'étend du plateau de Millevaches en Corrèze jusqu'à la confluence avec la rivière Dordogne à Limeuil.

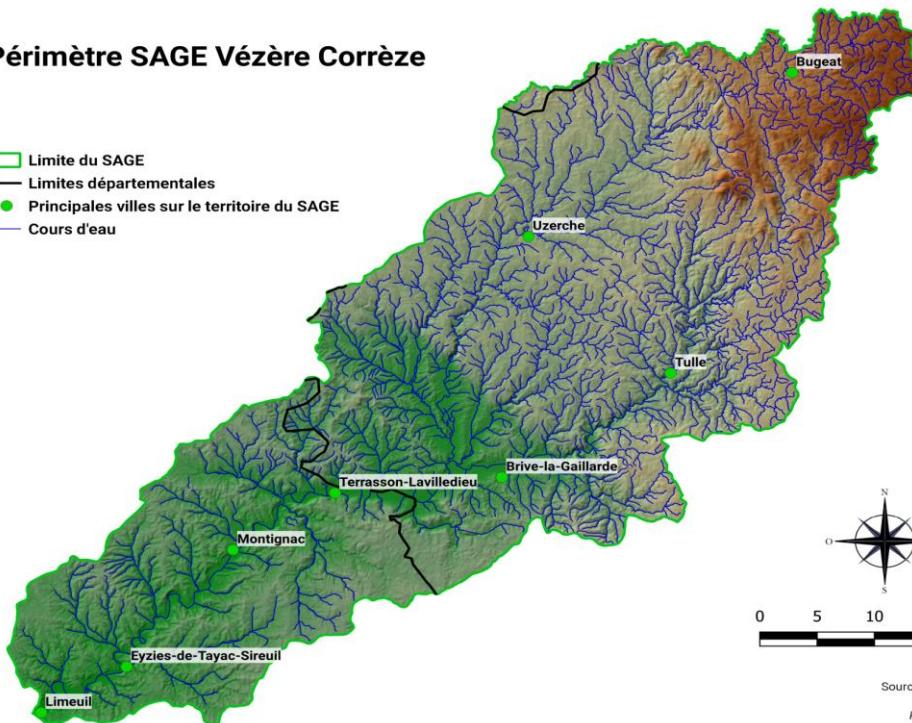
Les chiffres clés du territoire :

- ❖ **234** communes,
- ❖ **16** intercommunalités,
- ❖ **3** départements Corrèze, Dordogne et la Haute-Vienne.
- ❖ **210 000** habitants soit en moyenne 56 habitants /km<sup>2</sup> (106 en France)
- ❖ **106** masses d'eau superficielles et **9** masses d'eau souterraines
- ❖ **1349** km de cours d'eau
- ❖ près de **2 770** plans d'eau
- ❖ **17 %** du territoire identifié zones à dominance humide
- ❖ **15** sites sont classés NATURA 2000
- ❖ **4** Zones Spéciales de Conservation (ZSC)
- ❖ **1** Zones de Protection Spéciale (ZPS)
- ❖ **119** Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistiques et Floristiques (ZNIEFF)

L'ensemble du bassin versant constitue l'unité hydrographique de référence (UHR) VEZERE.

## Périmètre SAGE Vézère Corrèze

■ Limite du SAGE  
— Limites départementales  
● Principales villes sur le territoire du SAGE  
— Cours d'eau



Sources: BD CARTO, BDLISA, IGN

Réalisé par AQUASYS

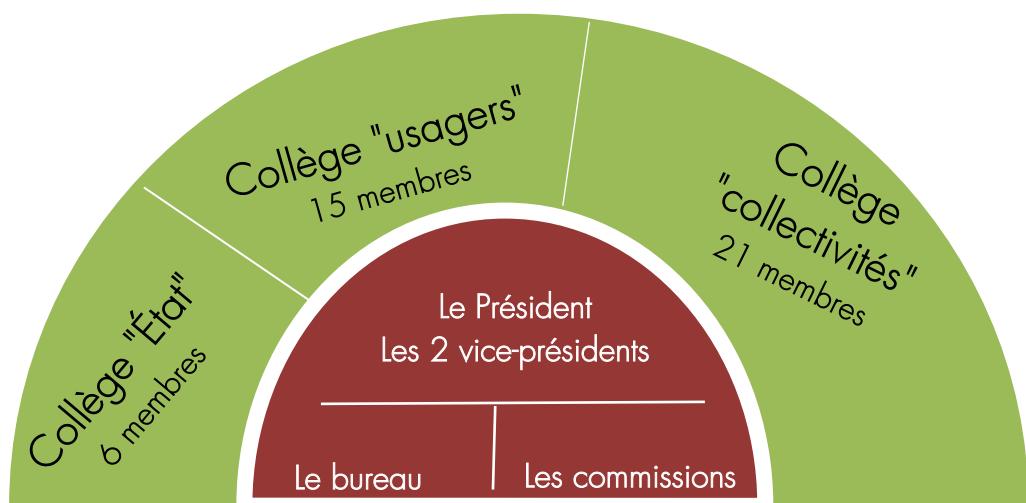


## Son organisation

### ■ La commission locale de l'Eau

La Commission Locale de l'Eau (CLE) est le lieu de concertation de la gestion de l'eau à l'échelle du bassin Vézère-Corrèze. La CLE est chargée d'élaborer, suivre, mettre en œuvre et réviser le SAGE. C'est une assemblée qui a pour objectif une gestion cohérente de la ressource en eau

La composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE a été fixée par arrêté préfectoral en date du 16 novembre 2016 et modifiée depuis par plusieurs arrêtés successifs. La CLE, comprend 42 membres répartis en trois collèges de représentants :



La CLE instituée par le Préfet de la Corrèze a été constituée pour une durée de 6 ans. Elle a ensuite été modifiée à plusieurs reprises suite aux différentes élections locales. Sa dernière modification a été fixée par arrêté du le 24 janvier 2023.

La CLE est présidée par M. Christian Teillac, conseiller municipal à Montignac et conseiller départemental du canton Vallée de l'Homme.

## ▪ **Le bureau de la CLE**

Un Bureau restreint de la Commission Locale de l'Eau du SAGE est composé de 13 membres :

- ❖ 7 membres du collège des élus,
- ❖ 4 membres du collège des usagers,
- ❖ 2 membres du collège de l'État.

Il se réunit autant que de besoin pour assister le Président dans ses fonctions, et notamment de préparer les réunions plénières de la CLE. Il n'est pas un organe de décision et ne peut, en aucun cas, prendre de délibération, prérogative exclusive de la CLE. La CLE donne mandat au bureau pour élaborer des avis concernant des dossiers sur lesquels elle est officiellement saisie.

## ▪ **La structure porteuse du SAGE**

Le Conseil Départemental de la Corrèze est la structure porteuse du SAGE, et assure à ce titre le secrétariat et l'animation du SAGE. Cette mission est confiée au service transition écologique, rattachée à la Direction de la transition énergétique et écologique.

Sous la direction et les décisions de la CLE et/ou du Bureau de la CLE, la cellule doit organiser et gérer l'animation de la CLE et de son Bureau.

Ce service est ainsi chargé notamment d'animer, coordonner et organiser la concertation avec les différents acteurs du territoire, afin d'établir un état des lieux du SAGE partagé. Il a également pour mission de développer la communication autour du SAGE.

Il peut être maître d'ouvrage d'opérations lorsqu'il y a un intérêt de les mener à l'échelle du bassin.

En 2023, quatre agents du service transition écologique ont été associés à cette mission. Ils sont appuyés par d'autres directions du Département telles que la Direction de la Modernisation et des Moyens, la Direction des Affaires Générales et des Assemblées ainsi que la Direction de la communication et le service Juridique.

L'équipe d'animation est accompagnée par la société AQUASYS dans le cadre d'un marché pour l'élaboration et la gestion d'une base de données propre au territoire du SAGE.

## 2. L'activité des instances du SAGE

### ▪ La CLE

La Commission Locale de l'Eau n'a pas pu se réunir en 2024.

Les membres de la CLE se sont réunis dans le cadre du COPIL de l'étude de modèle de soutien des débits de la Vézère pour la réunion de restitution de l'étude en janvier 2024.

### ▪ Le bureau de la CLE

Le bureau de la CLE a été consulté pour transmettre une contribution sur le dossier de demande d'autorisation l'autorisation unique pluriannuelle portée par l'OUGC Dordogne. Le bureau a souligné les points suivants :

- La nécessité de calibrer l'AUP en tenant compte de la diminution des débits d'étiage
- La diminution de la pression des prélèvements agricoles sur les eaux superficielles durant la période d'étiage
- La possibilité d'amender la contribution suite à la définition de la stratégie du SAGE
- la participation des eaux souterraines au maintien des écoulements en période d'étiage
- la mise à disposition de la CLE des données de prélèvement de l'OUGC.

### ▪ Les points forts de l'année 2024

Le rendu de l'étude d'un modèle de soutien des débits de la Vézère et la finalisation du rapport d'état initial du bassin de la Vézère sont les points forts de l'année 2024.

Ces rapports sont disponibles sur la plateforme Teams dédiée au SAGE.

### ▪ Les réunions suivies par la cellule d'animation

Dans le cadre du SAGE, la réalisation de l'état initial du territoire nécessite une concertation avec les acteurs du territoire. Dans cet objectif, la cellule d'animation travaille avec les acteurs du bassin, suit les actions qu'ils portent sur le territoire et participe aux réunions organisées par les différents partenaires (plusieurs comités de pilotage, commissions de travail et autres réseaux techniques).

Le tableau ci-après détaille le calendrier des réunions intéressants le SAGE effectuées en 2024.

| DATE DE LA RÉUNION | RÉUNIONS AVEC LES ACTEURS DU BASSIN   |
|--------------------|---|
| 19/01/2024         | Visio-conférence - point d'échange Étude soutien des débits de la Vézère                            |
| 24/01/2024         | Réunion COPIL - diagnostic assainissement - Agglo de Brive  |
| 31/01/2024         | Réunion de restitution - Etude de soutien des débits de la Vézère soutien d'étiage                  |
| 08/02/2024         | Réunion COPIL - diagnostic assainissement - Tulle Agglo   |
| 15/02/2024         | Visio-conférence - Réunion Groupe migrateurs EPIDOR   |
| 15/02/2024         | Réunion schéma directeur AEP - CCV2m  |
| 29/02/2024         | Réunion Agence de l'eau - Stratégie sobriété - Lien avec le SAGE                                    |
| 04/03/2024         | Réunion SMAEP du Maumont - SDAEP de Cornil  |
| 08/04/2024         | Réunion schéma directeur AEP - CCV2m  |
| 09/04/2024         | Réunion COPIL - diagnostic assainissement - Tulle Agglo   |
| 09/04/2024         | Réunion COPIL - diagnostic assainissement - Aubazine  |
| 09/04/2024         | Réunion SDAEP Syndicat des deux vallées   |
| 22/04/2024         | Réunion Agence de l'eau - Stratégie sobriété - Lien avec le SAGE                                    |
| 03/05/2024         | Réunion SDAEP Puy des Fourches  |
| 16/05/2024         | Réunions SDAEP Com Com VEM  |
| 20/06/2024         | Comité de suivi feuille de route GD BV Dordogne   |
| 21/06/2024         | Visio-conférence - point d'échange avec le Président de la CLE                                      |
| 04/07/2024         | Visio-conférence - point d'échange sur le SAGE DDT/Agence de l'eau                                  |
| 10/07/2024         | Réunion programme Re-source SIAEP Maumont   |
| 11/07/2024         | Réunion COPIL - étude schéma directeur AEP - CCV2m  |
| 17/09/2024         | Visio-conférence - point d'échange avec le Président de la CLE                                      |
| 18/09/2024         | Visio-conférence groupe de relecture - finalisation du CCTP pour la rédaction des documents du SAGE |
| 19/09/2024         | Réunion SDAEP - SIAEP Puy la Forêt  |
| 30/09/2024         | Réunion COPIL - étude schéma directeur AEP - CCV2m  |
| 18/10/2024         | Réunion COPIL - étude schéma directeur AEP - CCV2m  |
| 29/10/2024         | Réunion SMAEP du Maumont -  |
| 26/11/2024         | Réunion COPIL - étude schéma directeur AEP - CCV2m  |
| 11/12/2024         | Réunion SDAEP HCC Bugeat prise d'eau sur la Vézère  |
| 19/12/2024         | Réunion SIAEP 2 Vallées   |
| 19/12/2024         | Réunion SIAEP Puy des Fourches Vézère   |

### 3. Les études

#### ▪ **L'étude de définition d'un modèle de soutien des débits de la Vézère**

L'étude de définition d'un modèle de soutien des débits de la Vézère, confiée au bureau d'étude EAUCEA, s'est achevée en janvier 2024.

Celle-ci a permis à la CLE et aux parties directement concernées par les prélèvements d'eau sur la Vézère en période d'étiage de disposer d'éléments techniques et financiers qui devrait permettre de mettre en œuvre un dispositif de soutien des débits au bénéfice de l'ensemble des usagers des eaux de la Vézère.

### 4. État d'avancement du SAGE

#### ▪ **L'élaboration de l'état initial**

L'année 2024 a été consacrée à l'actualisation et la finalisation de l'état initial du bassin, afin de répondre aux remarques émises lors des échanges avec les groupes thématiques. Le rapport d'état initial a été mis à la consultation des membres de la CLE début novembre 2024.

Le rapport d'état initial du bassin sera soumis à la validation de la CLE en janvier 2025.

Depuis la mise en place en 2023 de la plateforme collaborative "TEAMS", l'ensemble des informations et documents relatifs au SAGE sont partagés avec les membres de la CLE via l'application.

La structure porteuse du SAGE a également lancé un appel d'offre en 2024 pour la poursuite de la procédure d'élaboration des documents du SAGE.

La procédure de ce marché public de prestation intellectuelle a suivi les étapes suivantes :

- Rédaction du CCTP et établissement des pièces du marché - Août - septembre 2024
- Echange avec les partenaires sur le projet de CCTP - 18 septembre 2024
- Lancement de la consultation - mercredi 2 octobre 2024
- Remise des offres - 13 novembre 2024
- Analyse des offres et déclaration sans suite pour motif d'infructuosité
- Relance de la procédure de marché, lancement de la 2<sup>nde</sup> consultation (date d'envoi à la publication) - 19 novembre 2024
- Remise des offres - 29 novembre 2024
- Audition candidat (phase de négociation) - 4 décembre 2024
- Remise des offres - 9 décembre 2024
- Notification du marché - 17 décembre 2024

# Perspectives 2025

## 5. Perspectives 2025

Au cours de l'année 2025, l'équipe d'animation s'attachera aux points suivants :

- ✓ Animation de la Commission Locale de l'Eau et de son bureau
- ✓ Elaboration du diagnostic du bassin
- ✓ Hiérarchisation des enjeux
- ✓ Définition des tendances et scenarii pour déterminer la stratégie du bassin
- ✓ Organisation des réunions de groupes thématiques
- ✓ Rédaction des comptes-rendus, rapports d'activité
- ✓ Poursuite de rencontres régulières avec les acteurs du bassin
- ✓ Communication autour de la démarche du SAGE
- ✓ Organisation des réunions du bureau et de la CLE

Le suivi des autres démarches présentes sur le bassin se poursuivra afin de faire le lien avec la démarche d'élaboration du SAGE.



SAGE Vézère-Corrèze  
Conseil Départemental de la Corrèze  
Direction de la Transition Énergétique et Écologique  
Service Transition écologique  
9, Rue René et Émile Fage  
19005 Tulle

Tél : 05.55.93.78.21  
Mail : [sagevezerecorreze@correze.fr](mailto:sagevezerecorreze@correze.fr)